

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 20 décembre 1904, M^{me} Olga Boronina, veuve Lentati, choriste au théâtre de Monte Carlo, est autorisée à porter la médaille d'argent fondée en souvenir du Règne de l'Empereur Alexandre III, qui lui a été accordée par S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

La médaille d'honneur de deuxième classe est accordée, par Ordonnance du 22 décembre 1904, à M. Jean-Baptiste-Frédéric Costamagno, Receveur buraliste des contributions indirectes à Monaco.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. Exc. M. le Gouverneur Général recevra, dimanche 1^{er} janvier, à 2 heures, le Corps Consulaire, les Autorités et les Fonctionnaires.

S. G. M^{sr} l'Evêque recevra également les Autorités et Fonctionnaires, à 2 heures et demie.

M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, est arrivé de Paris avec sa famille et s'est réinstallé pour toute la saison hivernale en sa villa Varaville, sur la route de Cabbé-Roquebrune.

M. Dervillé, président du Conseil d'Administration de la C^{ie} P.-L.-M., qui était de passage samedi dernier dans la Principauté, venant de Paris et se rendant en Italie, a passé la soirée au théâtre de Monte Carlo.

Les fêtes de Noël, favorisées par un temps idéal qui avait attiré dans la Principauté un grand nombre d'habitants des pays voisins, ont été célébrées avec l'éclat habituel. Une foule de fidèles ont suivi les belles et artistiques cérémonies religieuses de toutes nos paroisses, et pendant les deux jours de fête l'animation a été grande sur toutes nos promenades.

Dimanche, jour de Noël, le *Sport Vélocipédique Monégasque* a, suivant sa coutume, organisé dans la salle du théâtre des Variétés, en matinée, la fête enfantine de l'Arbre de Noël, réservée aux familles des membres de la Société. Cette fête qui débuta par un concert de la fanfare dirigée par M. Pacchiaudi, fut égayée par une véritable représentation théâtrale, où brillèrent de jeunes artistes appartenant à un groupe d'amateurs indépen-

dants. La distribution des jouets qui termina la matinée fut elle-même clôturée par le tirage au sort d'une très jolie voiturette automobile d'enfant, que le sort attribua à M. le comte Bertora, membre d'honneur de la Société.

L'après-midi d'hier, lundi, fut consacrée à la fête de charité due à l'initiative de la Société de Bienfaisance de Saint-Vincent-de-Paul, le Noël des enfants pauvres, fête qui fut honorée de la présence de M^{sr} du Curel, évêque de Monaco, et à laquelle assistaient, avec de nombreux membres du clergé, beaucoup de notabilités monégasques et étrangères.

Depuis 1 heure jusqu'à 4 heures et demie, plus de 800 bambins, accompagnés des membres de leur famille, reçurent des cadeaux de toute espèce et beaucoup de jouets. Cette œuvre charitable a eu un véritable succès et fait grand honneur à la Société qui l'a organisée avec un grand esprit de charité et de philanthropie.

Ajoutons que les Comités de bienfaisance de la Colonie française et de la Colonie italienne ont également, à l'occasion de Noël, fait de larges distributions à leurs pauvres.

Le deuxième grand meeting des canots-automobiles qui, on le sait, aura lieu en mars et avril prochain à Monaco, s'annonce comme devant être particulièrement sensationnel. Le nombre des engagements actuellement publiés s'élève à quatre-vingt-cinq et peut encore s'augmenter d'ici la fin du mois, limite extrême pour les engagements à double droit.

Les journaux sportifs de Paris ont, d'autre part, reproduit le dessin de la magnifique « Coupe de Monaco » offerte, pour ce prochain meeting, par S. A. S. le Prince Albert I^{er}, coupe qui sera décernée au vainqueur de la course du mille et du kilomètre, et qui restera son entière propriété. Ce splendide objet d'art d'une valeur de 10,000 fr. a été exécuté sur modèle spécial à cire perdue par la maison Risler et Carré, les célèbres orfèvres parisiens auxquels on devait déjà la Coupe de 1904.

Le cinquième Concert Classique débutant par la célèbre ouverture de la *Flûte enchantée* de Mozart nous a permis ensuite d'apprécier coup sur coup deux importantes œuvres de l'Ecole russe, la *Symphonie en ut mineur* (n° 6) de Glazounow, qui est de facture très variée et très savante, puis un ballet de Tchaikowsky, *Casse-noisette*, dont les rythmes curieux et amusants à l'oreille ont fort intéressé l'auditoire nombreux de dilettanti qui, comme chaque jeudi, se pressait dans la salle du Théâtre de Monte Carlo. On a ensuite écouté, avec un plaisir toujours nouveau, le *Manfred* que Schumann écrivit sur le poème bien connu de Byron, œuvre magistrale dont M. Léon Jehin a dirigé avec son beau talent de chef d'orchestre l'impeccable exécution. Et de façon divine le Concert se termina par l'*Enchantement du*

Vendredi-Saint, une des pages les plus suaves de Richard Wagner.

Une opérette inédite à grand spectacle, *le Voyage de la Mariée* de MM. Paul Ferrier et Maurice Ordonneau pour les paroles, de MM. Diet et Clérice, pour la musique, a fort divertit, vendredi et samedi dernier, la foule des spectateurs venus en famille au Théâtre de Monte Carlo, à la veille des fêtes de la Noël. Avec ses nombreux et pittoresques décors, son action simplette mais très amusante, ses couplets bien enlevés et son interprétation excellente, *le Voyage de la Mariée* a obtenu un légitime succès et on y a particulièrement applaudi M^{me} Jeanne Petit, Lebergry et Chalont, ainsi que leurs dignes camarades MM. Poudrier, Maurice Lamy, Rigaux, Brunais et Lagairie.

Dans ses audiences des 20 et 22 décembre 1904, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Le Gall Antoine-Georges, né à Brest (Finistère) le 21 janvier 1874, marin, sans domicile fixe, trois jours de prison et 16 francs d'amende ;

Et Pijolet Louis-François, né à Lyon (Rhône) le 22 mars 1881, manoeuvre, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende ;

Tous deux pour infraction à des arrêtés d'expulsion.

Tourtlot Pierre-Ambroise-Roger-Antonin, né à Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Inférieure) le 29 juin 1851, négociant, demeurant à Monaco, un mois de prison pour vol simple ;

De Feo Henri, né à Naples (Italie) le 11 juillet 1850, négociant, demeurant à Monaco, quatre mois de prison et 100 francs d'amende pour escroquerie et usage d'un passeport falsifié ;

Occhetti Louis, né à Monteno Roero (Italie) le 29 mai 1865, boulanger, sans domicile fixe, trois mois de prison (par défaut) pour vol simple ;

Curti Emile, né à Borgo-San-Siro (Italie) le 21 septembre 1865, ancien garçon de magasin à Monaco, un an de prison et 50 francs d'amende (par défaut) pour escroquerie.

Jeudi 29 décembre 1904, à 2 heures 1/2 précises

6^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

La Grotte de Fingal, ouverture..... Mendelssohn
Symphonie en ut majeur (n° 1)..... Beethoven.
Lénore, poème symphonique (1^{re} audition) H. Duparc.
D'après une *Ballade* de BURGER.
Siegfried-Idyll..... Wagner.
Ballet d'*Ascanio*..... Saint-Saëns.
I. Introduction et danse ancienne. — II. Bacchanale. — III. Apparition des Muses. — IV. Evocation de l'Amour. — V. Adagio et variation (flûte : M. GABUS). — VI. Final, valse.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, douze tireurs ont pris part au *Prix du Stand* qui a été gagné par MM. Paccard, Hileret et Pfeifer, 4 sur 4.

Les autres poules ont été gagnées par MM. le comte de Robiano, Mackintosh, Buttler, R. Gourgaud, Erskine, Paccard.

Quatorze tireurs ont pris part, vendredi, au *Prix Lonhienne*; il a été gagné par MM. Erskine et Paccard, 7 sur 7; la troisième place a été partagée entre MM. Hileret et Rondeaux, 6 sur 7.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Merlin, R. Gourgaud, Mackintosh, Erskine, sir Freake.

Hier, douze tireurs ont pris part au *Prix Soragna* (26 m.) qui a été gagné par MM. sir Freake et Legendre, 6 sur 6; la troisième place a été partagée entre MM. Butler et R. Gourgaud, 5 sur 6.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Paccard, Hileret, Legendre, R. Gourgaud, comte de Robiano, Erskine.

Mercredi 28 décembre. — *Prix de Janvier* (handicap), 500 francs.

Vendredi 30 décembre. — *Prix Briasco*, 500 francs.

Lundi 2 janvier 1905. — *Prix Verdavaine* (handicap), 500 francs.

Mercredi 4 janvier. — *Prix Saint-Trivier* (handicap), 1,000 francs.

Vendredi 6 janvier. — *Prix Gajoli*, 1,000 francs.

Lundi 9 janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.

Mardi 10 janvier. — *Prix Hall* (handicap), 1,000 francs.

Jeudi 12 janvier. — *Prix Journu*, 1,000 francs.

Samedi 14 janvier. — *Prix Moncorgé* (handicap), 1,000 fr.

Lundi 16 janvier. — *Prix des Myosotis* (hand.), 1,000 fr.

Mardi 17 janvier. — *Prix des Hortensias*, 1,000 francs.

Jeudi 19 janvier. — *Prix H. Grasselli* (hand.), 1,000 fr.

Samedi 21 janvier. — *Prix de l'Adour* (hand.), 1,000 fr.

Lundi 23 janvier. — *Prix Roberts*, 1,000 francs.

Mardi 24 janvier. — *Prix du Minho* (hand.), 1,000 fr.

Jeudi 26 janvier. — *Prix Schiannini* (hand.), 1,000 fr.

Samedi 28 janvier. — *Prix de Février*, 1,000 francs.

Lundi 30 et mardi 31 janvier. — **Grande Poule d'Essai, 3,000 francs** et une médaille d'or.

Lettre de Paris

Paris, 25 décembre 1904.

Il eut été, je crois, impossible de concevoir une installation à la fois plus somptueuse, plus grandiose et plus féerique que celle du septième Salon de l'Automobile et des Sports qui a été le grand attrait parisien de cette dernière semaine.

Il fallait admirer de visu ce chef-d'œuvre d'exposition restreinte, comprenant cinq sports — l'automobilisme, le cyclisme, le tourisme, l'aérostatique, la navigation de plaisance — pour mesurer le néant de nos Expositions Universelles.

En vérité, ce Grand Palais des Champs-Élysées est un monde. Mieux qu'un monde : un lieu étrange où donnent accès de multiples avenues bordées de pylônes monumentaux, des arceaux de fleurs et de lumières, une zone irradiée de plusieurs milliers de mètres de superficie, par les voies de laquelle houle une cohue diaprée des projections des phares et qui joue aussi son rôle dans la mise en scène un peu fantasmagorique imaginée par les organisateurs.

Mais franchissez les baies ouvertes au delà desquelles il semble que flambloie l'enfer.

La nef, si haute que l'œil se trompe à supputer cette hauteur, si vaste que le regard ne saurait l'embrasser tout entière, est une voûte, des murs, un sol de flammes. Les flammes s'étendent en nappes électriques à quarante mètres au-dessus des têtes; elles s'agrippent aux colonnades, poussent des ramifications dans les quatre-vingts salles contiguës, s'épanouissent dans les galeries circulaires, rejoignent enfin le sol où elles semblent avoir fait surgir une forêt de rêve : ifs embrasés; faisceaux électriques; lumières rouges, bleues, vertes; poussière impalpable d'improbables soleils, apothéose fulgurante au milieu de laquelle s'élèvent les stands des exposants, autres chefs-d'œuvre que soulignent encore d'autres millions de lampes électriques, des écroulements de fleurs lumineuses, des guirlandes et des arcs de triomphe dont l'œil se fatigue à suivre les contours, décors fabuleux où l'on voit toutes les formes du monde briller comme des constel-

lations et les automobiles rouler au milieu de champs d'étoiles.

Oserai-je dire que le cadre tue quelque peu le tableau, qu'il faut une certaine volonté au visiteur pour s'arracher à la féerie de l'ambiance et s'astreindre aux observations techniques qu'il est venu chercher?

Quelle merveilleuse industrie, cependant, que l'automobilisme! Quelle puissance de séve, quelle prospérité incroyable dénote en elle cette manifestation sans précédent! Un seul reproche à lui faire; il est vrai qu'il est d'importance : c'est de se cantonner presque exclusivement dans la construction de luxe, à l'exclusion de la construction économique, donc populaire, grâce à laquelle la pratique du « chauffage » s'étendra à toutes les classes de la société, surtout à celles qui en ont le plus besoin, comme les médecins, les officiers ministériels de campagne, les voyageurs de commerce, les propriétaires ruraux, etc., etc.

L'orgueil des neuf dixièmes des fabricants est de montrer des voitures de grand tourisme de 50,000 à 75,000 francs, ou des engins de course abattant du 150 à l'heure. Dans cet ordre d'idées, il est évident que le Grand Palais renferme des merveilles. Mais ce que j'eusse mieux aimé y voir, quant à moi, c'est la voiturette, le simple tonneau de 8 à 12 chevaux, à 2 ou 3 cylindres, d'organisme aisément accessible, filant tranquillement du 30 à l'heure, et coûtant de 4,000 à 8,000 francs. Il y en a, certes, mais peu, trop peu. On sent que l'orientation n'y est pas. La voie reste également ouverte à la motocyclette, la petite reine de demain, encore bien lourde dans ses formes et bien hésitante dans sa régularité de marche.

En somme, les améliorations évidentes obtenues en 1904 consistent dans la simplification des organes essentiels, l'assouplissement du moteur et du frein, la facilité plus grande des changements de vitesse, l'utilisation du dispositif de transmission comme transformateur de vitesse et comme frein.

C'est là une étape énorme, un pas de géant vers le progrès. Il était bon qu'on les soulignât par l'inoubliable apothéose dont le Grand Palais est actuellement le théâtre.

* * *

On a célébré, vendredi, à l'Opéra-Comique de Paris, la millième représentation de *Carmen*, cette partition-maitresse de Bizet, si méconnue à sa création et qui depuis lors est à juste titre devenue une des œuvres favorites non seulement du public parisien, mais on peut dire du public du monde entier. La soirée a été très brillante et n'a eu qu'un tort, tort auquel nul ne pouvait remédier, celui de se prolonger un peu tard. Ceci n'était la faute de personne, M^{me} Bartet, jouant précisément *Notre jeunesse* à la Comédie-Française, ne pouvait arriver à l'Opéra-Comique, pour dire les vers de M. Jean Richepin, qu'après son spectacle. Or, tandis qu'on pressait celui-ci, on traînait les entr'actes à la salle Favart, et malgré tout il était minuit bien passé lorsqu'a pris fin le dernier acte de *Carmen* et que le rideau s'est relevé pour nous permettre d'écouter la charmante artiste.

La représentation n'avait été qu'un long succès pour M^{me} Emma Calvé, succès partagé par M. Clément et aussi par M. Dufranne, qui se sont montrés excellents l'un et l'autre, et tous ont été l'objet d'innombrables rappels. M^{me} Bartet n'a pas été accueillie avec moins de chaleur lorsque, en une délicieuse toilette de satin blanc, elle est venue, entourée de tout le personnel, dire avec le talent qu'on lui connaît, la poésie colorée et d'une belle envolée de M. Richepin, qui était un digne et grandiose hommage rendu à la mémoire de Bizet. Des applaudissements l'ont saluée de toutes parts, puis artistes et choristes se sont avancés et ont chanté un chœur de circonstance qui a terminé, au milieu des acclamations, cette millième et intéressante représentation du chef-d'œuvre de Bizet.

* * *

Le hasard a très malicieusement rapproché, cette semaine, comme s'il voulait les donner en parallèle, l'œuvre lithographique de Fantin-Latour et celle de Toulouse-Lautrec, le peintre des music-halls. Parallèle très facile, d'ailleurs, puisque, dans ces deux œuvres, la source d'inspiration est toute différente et que l'un l'emporte sur l'autre, autant que la poésie l'emporte sur la réalité.

Chez Fantin-Latour, c'est le rêve le plus élevé, le songe d'un pur artiste, tout un monde de rayonnantes visions où se déroulent et revivent les admirations du maître pour les poètes et pour les musiciens qu'il aimait : Schumann, Berlioz, Wagner.

Chez Toulouse-Lautrec, c'est, au contraire, la vie de plaisir et, souvent, de vilain plaisir, les « Moulins » de toutes couleurs, avec leurs mœurs plutôt libres, la rampe et ce qu'elle a d'outré et de factice. On ne saurait donc comparer des œuvres d'inspiration si différente. Mais, s'il faut admirer, dans l'une, la réunion des dons les plus élevés,

— dons de métier, d'invention, d'harmonie et de couleur, — l'autre, celle que M. Léonce Bénédite vient de réunir, pour un temps, au musée du Luxembourg, si inférieure qu'elle soit, en regard, n'est pas négligeable, et il serait injuste d'y méconnaître le piquant et la saveur.

Ces clownesses, ces buveurs attablés devant leur *cocktail* ces divettes émergeant sur le ciel des nuits de fêtes parisiennes, vivent d'une vie intense. Ces croquis, enlevés sur le vif et un peu partout, le sont avec une surprenante célérité de crayon, avec une étonnante justesse. D'un trait, d'un seul trait, un peu à la manière japonaise, l'artiste fixe son modèle, en donne la synthèse, et après lui, comme on l'a dit, « il n'y a plus rien pour un autre ». Les planches consacrées à Polaire, à May Belford, sont, en ce genre, des images définitives. Et, d'ailleurs, dans le monde très libre où il nous promène, Toulouse-Lautrec n'a pas vu que la note de couleur inédite, l'arabesque, le piquant, pour ne pas dire plus, d'un geste ou d'une attitude : le dessinateur se hausse, le plus souvent, chez lui, jusqu'au moraliste. Il montre, dans certains regards de femmes, la même lassitude, la même atonie que celles du forçat traînant sa chaîne; il rappelle qu'il y a aussi des condamnées du plaisir. Et puis, il ne fréquentait pas seulement aux seuls music-halls. Ses portraits de Sarah-Bernhardt dans *Phèdre*, M^{lle} Brandès et Leloir dans *Cabotins*, M^{lle} Lender, Antoine dans *l'Inquiétude*, Lugné-Poë dans *l'Image*, Gémier étudiant un rôle, si lestement, si joliment « croqués », sont autant de contributions à l'histoire du théâtre.

L. S.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

A La Haye. — La Conférence internationale des navires ambulances qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, s'est réunie, la semaine dernière, sous la présidence de M. de Monbel, ministre de France à La Haye, a adopté presque sans modifications le projet de convention préparé par la Commission qui avait été nommée à cet effet.

D'après cette convention, dont le texte ne sera publié qu'après qu'elle aura été signée par les plénipotentiaires, les navires ambulances seront exemptés, en temps de guerre, dans les ports des puissances contractantes, des droits et taxes prélevés sur les navires au profit de l'Etat.

Les puissances qui n'ont pas pris part à la Conférence seront admises à adhérer après coup à la présente convention.

L'Arbitrage dans l'Amérique du Sud. — Depuis quelque temps, le bruit courait que le gouvernement argentin avait proposé au Brésil un traité d'arbitrage général.

Le *Jornal do Commercio* de Rio de Janeiro reçoit de son correspondant de Buenos-Ayres avis qu'une proposition formelle a été faite dans ce sens par le gouvernement argentin au gouvernement brésilien, et la *Prensa* de Buenos-Ayres dit qu'il est également question d'un traité avec le Chili. Les trois principales républiques sud-américaines se trouveraient ainsi liées par des traités d'arbitrage.

La solution des conflits internationaux par l'arbitrage est déjà consacrée d'une manière générale par la Constitution du Brésil, et l'on sait qu'à la suite de l'arbitrage du roi Edouard qui a tranché le différend de la frontière des Andes entre la République Argentine et le Chili, ces deux républiques ont signé une convention de désarmement partiel.

Banquet populaire de la Paix. — La délégation permanente des Sociétés françaises de la paix, réunie sous la présidence de M. Frédéric Passy, organise pour le 22 février un banquet populaire en faveur de la paix.

CONGRÈS DE LA NAVIGATION AUTOMOBILE

La séance inaugurative du premier Congrès international de la navigation automobile s'est tenue lundi 19 décembre au Grand-Palais des Champs-Élysées de Paris, dans la salle des conférences de l'Automobile-Club de France.

De nombreux délégués avaient tenu à assister aux discussions intéressantes soulevées par la nouvelle et florissante industrie, et les grands cercles étrangers

avaient envoyé nombre de représentants; bref, cette première réunion fait espérer qu'avant peu les constructeurs pourront jouir d'un seul et unique règlement donnant à tous complète satisfaction.

Dans la vaste salle, autour de l'amiral Campion, remplaçant le Ministre de la Marine, étaient présents : MM. de Zuylen de Nyevelt, président de l'A. C. F.; marquis de Chasseloup-Laubat, Camille Blanc, Rives, Ballif, comte de La Valette, prince d'Arenberg, Bourcier de Saint-Chaffray, Henri Menier, lieutenant de vaisseau Quernel, duc de Cazes, de Faramond, baron de Frédéric, Famechon, Tellier fils, Périssé, Forestier, Tony Huber, Chapelle, Tatin, Vidal, Pabanel, Lemaire, Leroy, Chau-chard, Turcat, Valentin, Lemarchand, Deslingnières, Lainet, Leblond, Moussette, Toulot, Vincent, Valton, Georges Ville, Houet, Sebille de Mancelle, Filtz, Guesdon, Leroyer, Max Richard, René Armaigaud, M. Des-grange, nos confrères Sasportas, de Lafreté, Miral, Georges Le Roy, etc., etc.

A 2 heures 25 a commencé la séance.

En voici le compte rendu succinct :

Dès que les 250 personnes présentes sont installées, M. le baron de Zuylen de Nyevelt prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, je suis heureux de vous adresser mes souhaits de cordiale bienvenue et mes meilleurs remerciements pour avoir bien voulu accepter de faire partie de ce premier congrès, et je tiens à remercier tout particulièrement l'amiral Campion, représentant ici M. le Ministre de la Marine. »

M. de Zuylen de Nyevelt déclare ensuite qu'il est heureux de voir la navigation automobile placée sous le patronage de l'A. C. F., qui a été le promoteur de l'industrie des moteurs et ajoute que le grand club fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider au développement des canots automobiles.

M. de Zuylen termine, longuement applaudi, en émettant le vœu qu'un règlement international sorte des intéressants débats qui vont s'ouvrir, puis il cède la parole à l'amiral Campion.

Le représentant du Ministère de la Marine dit qu'on lui a fait un grand honneur en l'appelant à remplacer M. Pelletan au premier Congrès international de la Navigation Automobile. Il estime qu'au point de vue militaire, les canots automobiles rendront d'appréciables services et affirme que les expériences tentées sont suivies avec la plus grande attention par tous les officiers de la marine de guerre.

Il conclut en disant :

« Permettez-moi, Messieurs du Bureau, de vous apporter à tous le salut sympathique de tous les marins de France. Messieurs, le Congrès est ouvert. »

La péroraison de l'amiral Campion est chaleureusement accueillie.

M. de Chasseloup-Laubat, président de la première section, prend alors la présidence que lui cède M. de Zuylen de Nyevelt et s'exprime ainsi :

« Messieurs, ce n'est pas sans intention que nous avons demandé à M. Camille Blanc, d'accepter la présidence d'honneur de cette section.

« C'est à Monaco, en effet, que grâce à la générosité de ce distingué sportsman, le canot automobile a reçu, pour la première fois, la consécration dans une manifestation d'une portée telle, qu'une fois cette manifestation terminée, le succès de l'industrie nouvelle était définitivement assuré et il lui revenait de droit de présider la première séance d'un Congrès destiné à progresser encore dans la voie qu'il avait tracée. (Applaudissements).

« C'est du reste le règlement de Monaco qui, le premier, a fait loi, et c'est à ce règlement que nous vous proposerons tout à l'heure de nous arrêter, du moins quant à présent, de façon que les constructeurs sachent ce qu'ils auront à faire et comment ils devront construire.

« Ensuite, nous entamerons deux grosses questions également importantes : la réglementation des bateaux de courses, les racers, et la réglementation des bateaux moins rapides, les cruisers.

« Nous laisserons naturellement toutes les propositions se discuter sur ces deux questions, mais j'espère, d'accord avec l'A. C. F. et le V. C. F., que nous serons assez libéraux pour n'exclure aucun type de moteurs.

« En effet, messieurs, actuellement, personne ne peut dire où s'arrêtera le progrès.

« L'A. C. F., en se montrant large et libéral, en acceptant et en étudiant toutes les idées, est arrivé à un grandiose résultat, et j'estime que c'est la liberté seule qui peut donner l'essor à toutes les intelligences. » (Vifs applaudissements).

M. de Chasseloup-Laubat demande ensuite qu'on vote sur l'adoption pour 1905 du règlement de Monaco.

A l'unanimité, on adopte ce règlement, puis on passe ensuite à l'étude des bases du règlement international futur.

Dans les séances des jours suivants le Congrès a longuement discuté ce règlement et a arrêté avec toute la compétence désirable les conditions techniques dans lesquelles se feront les prochaines courses de canots-automobiles.

VARIÉTÉ

LA RÉFORME DE LA SYNTAXE

Sous le titre de Variétés littéraires, M. Ferdinand Brunetière, de l'Académie française, a rassemblé un certain nombre de ces magistrales études où s'affirme sa puissante personnalité. Les pages consacrées à la littérature européenne, à l'âme américaine, à M^{me} Roland, à Eugène Fromentin, etc., sont particulièrement remarquables. Le volume contient, en outre, un piquant chapitre, dont nous donnons un extrait. Il est relatif à la simplification de l'orthographe, qui a été admise, en principe, par l'administration universitaire. C'est un des assauts les plus fougueux et les plus spirituels qui aient été dirigés contre cette réforme, si souvent controversée :

Quand on ne voit, dans une langue donnée, qu'un moyen de communication ou d'échange des idées, on est aisément insensible, ou l'on devient vite indifférent, à la « figure » et à la « sonorité » des mots, à l'« harmonie » de la phrase, et, généralement, à tout ce qui fait que, de deux manières de dire à peu près la même chose, l'une est d'un écrivain, et l'autre d'un barbouilleur de papier. Les mots ne valent, alors, qu'en raison de ce qu'ils signifient, ou, comme on dit, de ce qu'ils « connotent », à la manière des signes algébriques; et la beauté du discours se ramène à celle d'une équation bien posée.

Mais, quand on considère une langue comme une « œuvre d'art », le point de vue change. On sait, ou on croit savoir, et, en tous cas, on estime qu'indépendamment de l'idée qu'ils traduisent, les mots ont une valeur intrinsèque, un pouvoir, une vertu propre, que l'on peut comparer à celle de la ligne ou de la couleur, comme telles, dans les arts plastiques. On estime qu'il y a des sonorités « canaille », si je l'ose ainsi dire, et qu'il y en a de musicales, de poétiques. N'est-il pas évident que ces deux vers de Racine :

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,
Vous « mourûtes » aux bords où vous « fûtes » laissée,

ne seraient pas ce qu'ils sont, si le poète avait écrit :

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,
Vous êtes morte aux bords où l'on vous a laissée?

Il ne l'est pas moins qu'au lieu de dire : « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires », Bossuet n'aurait pas dit la même chose que s'il avait dit : « Celui qui règne dans le ciel — ou dans les ciels, — et de qui relèvent tous les empires. » Il est encore évident que ces vers de Victor Hugo :

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle,
Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala,

ne seraient pas ce qu'ils sont s'ils étaient ainsi modifiés :

Un « frai parfun » sortait « des toufes d'asfodèle »,
« Les souffles » de la nuit « flotaient » sur Galgala.

* * *

C'est ce que ne sentent pas nos « réformateurs »; et, ce qu'il y a de plus irritant en eux, c'est qu'ils ne se doutent point qu'ils ne le sentent pas. Une *graphie* en vaut pour eux une autre, puisqu'elle n'a toujours pour objet que de représenter graphiquement un son, — *graphicè depinxisti*, comme dit M. Diafoirus, et la prononciation, au besoin, corrigera l'impression de l'œil. Une tournure en vaut une autre, et même mieux qu'une autre, si, par hasard, elle est plus claire. Et pourquoi ne dirais-je pas qu'à leurs yeux, ou à leurs *œils*, un écrivain en vaut un autre, du moment qu'ils se font tous les deux également comprendre?

C'est précisément ce que n'admettront jamais ceux qui considèrent une langue comme une « œuvre d'art ». Ils continueront de croire que, dans une langue élaborée par cinq ou six siècles de culture esthétique, le mot a sa valeur en soi, qu'il a son « individualité »; qu'il est, selon l'expression du poète, « un être vivant », qu'on le mutile donc en modifiant l'orthographe; qu'un *lis* n'est plus un *lys*, qu'une *enchanteuse* diffère beaucoup d'une *enchanteresse*, que la *scintillation* des étoiles s'éteindrait si l'on écrivait, désormais, *scintilation*; qu'il en est des locutions ou des tournures comme des mots; que, si l'on supprime l'imparfait du subjonctif dans ce vers de Racine :

On craint qu'« il n'essuyât » les larmes de sa mère,

on en fait évanouir le charme; et qu'en modifiant, enfin, la syntaxe ou l'orthographe, la première précaution qu'on doive prendre est de ne pas transformer le français de nos maîtres en une espèce de *volapük*.

Malheureusement, quand on ne voit, dans une langue donnée, qu'un moyen de communication ou d'échange des idées, on n'en mesure donc aussi la perfection que sur ses caractères d'utilité pratique; et on croit être moderne ou progressif quand on n'est, à vrai dire, que barbare.

Sournoisement, sans en avoir presque averti personne, et avec ce sentiment de son infailibilité qui la caractérise, l'« Administration » s'est emparée de la question, et, aussitôt que posée, l'a résolue dans le sens de ses commodités personnelles. Il va falloir examiner, maintenant, les solutions qu'elle en a données.

* * *

Par exemple, en ce qui concerne l'orthographe, — car c'est une question d'orthographe autant que de syntaxe, — le Conseil supérieur de l'instruction publique a décidé que, dans les noms composés, « même quand les éléments constitutifs des noms composés seront séparés dans l'écriture, on n'exigerait jamais le trait d'union ». Je ne discute point sa décision, parce qu'aussi bien je ne m'en émeus guère, et il me paraît même tout à fait indifférent que l'on écrive : un *fier-à-bras*, ou un *fier à bras*, ou un *fièra-bras*. Il est, cependant, déjà plus grave de permettre d'écrire à volonté un *vice-roi* ou un *vice roi*, ou un *viceroi*, en attendant, sans doute, que l'on écrive bientôt : un *vice-amiral*, ou un *vice amiral*, ou un *viçamiral*, ou un *visamiral*.

Je ne hairais pas, non plus, *soulieutenant*; et nous y viendrons, tôt ou tard ! Ce sera le moment, alors, après les mots composés, de s'en prendre aux mots simples, et, comme aussi bien on l'a demandé plusieurs fois, un ministre, qui sera peut-être encore M. Georges Leygues, décrètera la suppression, dans le corps ou à la fin des mots, de toutes les lettres qui ne se prononcent point. On écrira :

Le « sor » qui de l'« honneur » nous ouvre la « carrière ».

Ou :

Le « toi s'égai » et « ri » de « mil » odeur divine.

Et pourquoi, enfin, si deux mots se prononcent de la même manière, ne les écrira-t-on pas aussi de la même façon ? Le latin *sanctus* nous a donné *saint*, et *sanus* nous a donné *sain*. Nous avons encore tiré *seing* de *signum*, *sein* de *sinus*, et *ceint* de *cinctus*. Que de « complications » ! « N'est-il pas regrettable que des Commissions d'examen, qui doivent être composées de personnes intelligentes, s'arrêtent à discuter de semblables puérités ? », et pourquoi ces *cinq* mots ne s'écriraient-ils pas *sin*, tous les *sin*, comme on les prononce ?

Et qu'on ne dise pas que de pareils exemples sont rares en français, ni surtout que nous voulons rire ! On ne rit point aux dépens du Conseil supérieur de l'instruction publique, et il faut toujours prendre un ministre au sérieux.

Mais, partant du principe qu'ils ont posé, je défie le Conseil supérieur de l'instruction publique, et le ministre lui-même, de nous dire où, à quel point ils s'arrêteront, et pourquoi, dans cette voie de « simplification » ! Ils n'en auront plus le moyen, ni eux, ni quiconque, après eux et comme eux, s'avisera de vouloir réformer l'orthographe « par principes ». La raison en est celle que nous avons donnée. L'orthographe d'une langue historique est le témoin de son passé; ses singularités, ses anomalies même, ses méprises, font partie de son évolution; elles

sont consacrées par des chefs-d'œuvre; et ni on ne mutile impunément les chefs-d'œuvre, ni on ne remonte le cours d'une évolution plusieurs fois séculaire, ni surtout on ne « refait » l'histoire!

C'est pourquoi l'opportunité, en pareille matière, est de laisser faire au temps, et le vrai principe est de n'en pas avoir. L'orthographe d'une langue, dont l'histoire est vieille de plus de mille ans, et qui s'est formée du concours de tant de circonstances particulières, ne saurait être ni *étymologique*, ni *phonétique*, ni surtout *logique*. Elle est ce que les siècles l'ont faite, et, de temps en temps, on pourra bien la modifier, comme on l'a fait, depuis deux ou trois siècles, — sans le vouloir, pour des raisons cachées; — mais toute prétention de la « refondre » en bloc, ou de la « réformer » en grand, sera barbare et, nous l'espérons bien, inutile.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 18 au 25 Décembre 1904

SALINS D'HYÈRES, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	vin.
TORRE DELLE SALINE, cutter Pasquina-Madre, ital., c. Sordini,	charbon.
SAIN-TROPEZ, cutter Joyeux, fr., c. Reboa,	vin.
GOLFE-JUAN, chaland Minerai, fr., c. Peroquin,	houille
MARSEILLE, b. Zenith, fr., c. Morganti,	march. diverses.
TORRE DELLE SALINE, b. Angelo-Padre, it., c. Cerulli,	charbon.
NICE, yacht à vap. Calanthe, amér., c. Cubben,	sur lest.
VILLEFRANCHE, y. à vap. Highwayman, angl., c. James Bryant,	sur lest.
CANNES, b. Virginie, fr., c. Brun,	sable.
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Reine-des-Anges, fr., c. Henri,	—

Départs du 18 au 25 Décembre 1904

MARSEILLE, vap. Zenith, fr., c. Morganti,	fût vides.
— chaland Alfred-Marie, fr., c. Fabri,	sur lest.
NICE, cutter Joyeux, fr., c. Reboa,	fût vides.
SAIN-TROPEZ, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	—
MENTON, yacht à vap. Calanthe, amér., c. Cubben,	sur lest.
VILLEFRANCHE, yacht à vap. Highwayman, angl., c. James Bryant,	sur lest.
CANNES, b. Virginie, fr., c. Brun,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—

Madame veuve VITALI et son fils remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur regretté

Monsieur Nicolas VITALI

leur époux et père, et prient celles qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de vouloir excuser un oubli involontaire en une aussi douloureuse circonstance.

Ils les informent en outre qu'une messe de huitaine sera dite en l'église Sainte-Dévote le samedi 31 décembre à 8 heures du matin.

PUBLICATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous signatures privées en date à Monaco du douze décembre mil neuf cent quatre, enregistré à Monaco le treize du même mois, f° 4 v°, c. 1° et suivantes, au droit de trois francs,

Madame Claire FONTAINE, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, veuve de M. Alfred LAJOUX, demeurant à Monaco,

Et M. Prosper LAJOUX, propriétaire, demeurant à Beausoleil,

Ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un Hôtel Restaurant, situé à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard de ce nom, et dénommé Hôtel d'Orient.

Cette société a été contractée pour douze années consécutives qui ont commencé à courir le premier octobre mil neuf cent quatre.

La raison sociale est P. Lajoux et C^{ie}. M. Prosper Lajoux, gérant de la Société, aura seul droit de faire usage de la signature sociale, mais n'obligera la Société que lorsqu'il s'agira d'affaires qui l'intéressent. En conséquence tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le siège social a été fixé à Monaco, Hôtel d'Orient. Les associés ont apporté en commun à la Société le fonds de commerce de l'Hôtel d'Orient qu'ils ont acquis de MM. Herc le et Jean Marquet, suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire à Monaco, le deux août mil neuf cent quatre, enregistré. Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de cinquante mille francs sur lequel trente mille francs ont été payés comptant... 30,000 fr.

Les associés ont en outre apporté le droit au bail de l'immeuble où est exploité ledit fonds, bail qui leur a été consenti par MM. Hercule et Jean Marquet pour une période de vingt-quatre années.

En dehors des fonds de commerce et droit au bail précités, les associés ont apporté chacun une somme de quatre mille francs en numéraire, soit ensemble huit mille francs... 8,000 fr.

Il a été stipulé qu'en cas de décès de M. P. Lajoux avant l'expiration des douze années, la Société serait dissoute de plein droit.

Copie de l'acte de Société a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur aujourd'hui même.

Pour extrait certifié conforme : P. LAJOUX et C^{ie}.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco 8, rue des Carmes, 8

VENTE SUB SAISIE

Le mercredi vingt-huit décembre courant, à deux heures du soir, dans un magasin, situé rue de la Turbie, 17, il sera procédé à la vente d'une quantité de marchandises et objets mobiliers tels que : comptoirs, étagères, balances, pendule, chicorée, verres de lampes, balais, vaisselle, conserves diverses, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVÉTÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA 25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles. Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets. Prix modérés.

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa. Monte Carlo. (Téléphone)

Imprimerie de Monaco — 1904

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Décembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	19	775.1	775.2	774.8	774.6	774.5	12.2	13.2	12.3	11.5				11.2	74
20	772.2	772.5	771.8	772.3	773.1	10.6	12.3	12.2	11.2	10.2	73	—	Id.		
21	766.4	766.8	766.9	771.1	777.3	10.1	11.8	11.5	11.4	10.8	61	Sud-Est, fort.	Id.		
22	769.9	772.2	771.1	776.5	776.2	10.2	11.5	11.4	11.2	10.8	66	Sud-Est.	Beau, nuageux		
23	775.2	774.8	774.2	773.1	772.5	11.2	13.1	13.2	11.5	10.2	69	—	Beau.		
24	69.1	68.7	68.1	66.5	65.2	10.2	13.8	13.6	12.2	10.3	75	Est.	Beau, nuageux.		
25	65.1	64.8	64.4	64.2	64.1	11.5	12.3	12.1	10.8	9.8	76	Est.	Beau, nuageux.		
DATES						19	20	21	22	23	24	25			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	13.2	12.4	11.9	11.7	13.2	13.8	12.3	Pluie tombée : 00mm 0	
						Minima	10.8	9.8	9.1	9.3	10.2	9.9	9.7		